

Règlement d'ordre intérieur

1. Conditions d'accès

Le Centre est ouvert à tous, sans discrimination (sexe, nationalité, condition sociale, religion, idéologie, langue, ...), plus particulièrement aux Jeunes de 12 à 26 ans, dans le respect de la Convention des Droits de l'Homme et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Le Centre est ouvert toute l'année.

La réception est ouverte de 8h30 à 17 heures du lundi au jeudi, et de 8h30 à 15h le vendredi.

Durant ces plages horaires, l'équipe du Centre est à la disposition de tous, quelle que soit la demande.

En dehors de ces plages horaires, l'accueil des usagers résidents se fait aux heures déterminées de commun accord par un contrat de réservation.

Les membres adhérents et les habitants de l'entité sont les bienvenus, les infrastructures extérieures sont libres d'accès mais sous leur entière responsabilité et dans le respect des usagers résidents (convivialité, respect des espaces réservés, des animations en cours et du silence après 22h).

Les chambres sont accessibles aux usagers résidents à partir de 17 heures le jour d'arrivée et doivent être libérées pour 10 heures le jour du départ.

Les heures de repas sont les suivantes :

Petit-déjeuner :	8 heures 30'
Repas de midi :	12 heures 30'
Repas du soir :	18 heures 30'

Toute modification de cet horaire peut être envisagée sur simple demande écrite, au plus tard 10 jours avant l'arrivée.

2. Cartes de membres

Toute personne, morale ou physique, désireuse de s'affilier au CIRAC peut en devenir membre adhérent suivant les modalités suivantes :

La cotisation annuelle :

Personne seule : 15 €

Famille (parents et enfants): 25 €

Association : 25 €

Le membre adhérent bénéficie des avantages suivants, soumis à une réglementation spécifique disponible au bureau d'accueil et en fonction des disponibilités du centre :

- La possibilité d'assister aux Assemblées générales du centre (avec voix consultative) et, de ce fait, consulter les rapports d'activités, pendant 2 ans.
- Une réduction de **20 %** sur le prix des entrées aux spectacles ou fêtes organisés par le CIRAC, au CIRAC
- Une réduction de **20 %** sur nos locations de salles
- Une réduction de **5 %** sur nos locations d'hébergements
- Une réduction de **5 %** sur les nuitées, dans le cadre de réservations de séjours en pension complète
- La possibilité d'emprunter du matériel HORECA ou socioculturel, gratuitement
- La possibilité d'utiliser nos infrastructures extérieures dans le cadre d'animations et d'activités à but non lucratif

La carte de membre est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le nom des bénéficiaires est indiqué sur la carte (pour les associations, 2 noms maximum).

3. Responsabilité

Le Centre décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans son enceinte, en dehors du cadre d'activités qu'il organise.

Les membres des associations et entreprises séjournant au Centre sont sous la responsabilité de leur association / entreprise à laquelle il est demandé d'être couverte par une assurance en responsabilité civile et le justifier lors de la réservation.

Les usagers présents au CIRAC à titre personnel (individuellement, en famille, entre amis) engagent leur propre responsabilité, par défaut, s'ils ne sont pas couverts par une assurance en responsabilité civile.

Aucune soirée ou manifestation ne peut être organisée par les usagers sans autorisation écrite préalable du Centre.

En cas d'accord, les frais de SABAM sont à la charge des usagers.

4. Respect des personnes

Chaque usager est tenu de respecter les membres du personnel, les membres du Conseil d'Administration et les autres usagers du Centre, mais également les habitants de Marcourt.

Chacun est également tenu d'observer le silence à partir de 22 heures dans l'enceinte du Centre et dans le village.

5. Respect du matériel et de l'infrastructure

Le matériel mis à disposition, ainsi que le mobilier du Centre doivent être respectés et restitués dans leur état initial. Un état des lieux contradictoire est réalisé au moment de la remise des clés, en présence d'un membre du personnel et de l'usager résident. Il en est de même lors de la restitution des clés.

Tout dommage qui aura été constaté lors de cet état des lieux de sortie pourra donner lieu à une indemnisation, au besoin, sur base d'un éventuel devis réalisé par un professionnel.

Les usagers peuvent être amenés à réparer eux-mêmes les dégâts occasionnés, directement ou en produisant un travail d'utilité générale.

Pour le confort des usagers durant leur séjour, un set de nettoyage est à leur disposition dans chaque bâtiment.

Aucun changement à l'aménagement des chambres ne peut s'effectuer sans accord préalable ou intervention du personnel du Centre.

A la fin du séjour, les usagers sont tenu de remettre le bâtiment dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé (voir « 1, 2, 3 CIRAC »).

Les véhicules doivent être rangés exclusivement sur les aires de parking. En cas de grande concentration, le stationnement sur les pelouses, ainsi que devant les portes des bâtiments reste proscrit. Les véhicules ne peuvent en aucun cas s'écarter des chemins.

6. Respect de l'environnement

Les usagers sont tenus d'éviter tout gaspillage d'énergie : couper le chauffage quand portes et fenêtres sont ouvertes, utiliser l'eau avec parcimonie, éteindre la lumière quand ils quittent les locaux, ...

Il sont également tenus d'utiliser les poubelles de tri sélectif et les cendriers à leur disposition (voir « 1, 2, 3 CIRAC »). Les produits néfastes pour l'environnement (piles, solvants...) doivent être remis au membre du personnel en charge de l'état des lieux de sortie.

Il est interdit de cueillir les fleurs, casser les branches des arbustes, abîmer l'écorce des arbres, jeter quoi que ce soit dans le ruisseau, ...

7. Animation

En fonction de la météo et des locaux disponibles, les animations se déroulent dans la petite ou la grande salle et dans les salles des bâtiments d'hébergement (les Charmilles ou les Pins). C'est pour cette raison que celles-ci doivent rester libres durant la journée.

Les animations se déroulent de 09h15 à 12h30, (pauses de 10h45 à 11h00 pour la soupe) et de 13h45 à 16h. Les animateurs sont présents et aident au bon déroulement du repas de midi, mais les participants restent sous la responsabilité des adultes accompagnants.

Afin que les participants profitent au maximum des animations, les responsables des groupes doivent être **présents et actifs** pour toutes les animations. Les participants restent sous la responsabilité des adultes accompagnants toute la durée du séjour.

8. Perte ou Vol

Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les usagers peuvent obtenir les clés des locaux occupés durant le séjour, sur simple demande.

9. Animaux

Leur présence dans nos logements n'est pas souhaitable, elle est interdite dans les salles de restaurant.

Toutefois, toute demande écrite sera examinée et pourra faire l'objet de consignes adaptées à chaque situation. Il ne sera cependant pas admis d'être mis sur le fait accompli.

Un forfait de 10 € / nuit / animal (chien) sera facturé aux usagers concernés. Ce forfait sera de 5 € / nuit / animal (chien) pour les détenteurs de la carte de membre.

10. Sécurité

Les groupes sont tenus de prendre connaissance des consignes de sécurité, du plan d'évacuation en cas d'incendie et des coordonnées des médecins, services de police. Les numéros de téléphone utiles sont affichés dans chaque bâtiment.

En cas d'accident ou de maladie, le Centre ne peut prendre en charge tout éventuel déplacement chez un médecin ou dans un hôpital. Il appartiendra dès lors aux usagers de mettre en œuvre les moyens nécessaires (prévoir un véhicule personnel ou faire appel à une ambulance). Nous vous recommandons également de prévoir votre propre pharmacie.

Dans le Centre, la circulation est limitée à 20 Km / heure et les usagers faibles sont prioritaires.

11. Consommation et vente de produits interdits ou à usage restreint

Tout usage de drogue est strictement interdit.

Il est formellement interdit de fumer dans les bâtiments. Des cendriers sont à la disposition des usagers devant chaque entrée de salle ou de bâtiment.

Le Centre respecte la législation en matière de consommation et de vente d'alcool.

Il ne pourra cependant pas être tenu responsable en cas d'abus de la part d'usagers qui se trouvent sous l'autorité du responsable de leur groupe.

Il est strictement interdit de boire ou de manger dans les chambres.

Toute proposition permettant de faire évoluer ce ROI est la bienvenue et retiendra l'attention de l'Assemblée Générale du Centre.

Une boîte à suggestions attend vos idées et vos remarques à l'accueil.

Ce règlement d'ordre intérieur a été rédigé avec la participation des Jeunes fréquentant le Centre, et voté en Assemblée Générale.